



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° ROU1

Bilan du PIMPT (Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous)

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Trafic Routier

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
B.1.2	Sécuriser les traversées de villages desservis par le réseau régional (notamment en HauteSambre)	B.1.2_1 Apaiser la circulation et sécuriser les traversées des zones urbanisées	Le bilan du PIMPT permet d'identifier, parmi les objectifs ci-contre du PMCM, ceux qui sont susceptibles d'être mis en œuvre en suivant les priorités du PIMPT. Le PIMPT répond notamment aux objectifs stratégiques de transfert modal, respect de l'ensemble des usagers, et prévoit un budget alloué aux transports en commun et à la mobilité douce et active.
C.4.1	Adapter la configuration des voiries pour atteindre une adéquation entre l'aménagement et le système de transport	C.4.1_1 Réadapter la vitesse de circulation et mise en place de contrôles automatiques par caméra sur les voies pénétrantes vers Charleroi (A54, A503, N90) et le R9	
		C.4.1_2 Étudier la pertinence de reconfiguration du réseau routier sur les voies secondaires, en particulier sur la N99 et N59	
		C.4.1_3 Évaluer la pertinence de la répartition des modes de déplacement sur les voies pénétrantes vers Charleroi (A54, A503, N90) et le R9 et éventuellement reconfigurer ces axes	
		C.4.1_4 Aménager l'ensemble du réseau routier en fonction de son rôle et de sa classification	

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Consultation du Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☐ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Cette note vise à faire le point sur l'état d'avancement du **Plan Mobilité et Infrastructures pour Tous (PIMPT)**, et plus précisément des projets géolocalisés sur le territoire de Charleroi Métropole.

Dans l'annexe 1 de la présente note, on retrouve les projets répartis selon les 2 directions territoriales, Charleroi et Namur. Il est fait la distinction entre le réseau SOFICO et le réseau régional.

Ces projets sont issus d'une hiérarchisation des besoins qui a eu lieu en 2020. Dans ces projets, on retrouve bien entendu des dossiers en lien avec les actions menées dans le cadre du PMCM.

Certains projets en lien avec le PMCM devront être repris pour le prochain plan Infrastructures.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité bassins.mobilite@spw.wallonie.be
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

REFERENCES

Plan Mobilité et Infrastructures Pour Tous 2020-202
<https://infrastructures.wallonie.be/entreprises--non-marchand/nos-thematiques/routes/plan-mobilite-et-infrastructures-pour-tous-2020-2026.html>

PROJETS GEOLOCALISES PIMPT DT CHARLEROI - Territoire PUM

A15	RS	COURCELLES	Réhabilitation de la section Viesville-Courcelles	Réalisé
A15	RS	Courcelles	Section Courcelles Gouy	Adjugé
A503	RS	CHARLEROI	Amélioration de l'accessibilité à la Gare Sud	Réalisé
A503	RS	CHARLEROI	Réfection des cheminements cyclo-piétons le long de l'autoroute A503	En travaux
A503-42	RS	CHARLEROI	Réalisation d'une nouvelle bretelle à la Sortie Hiercheuses	Réalisé
A54	RS	CHARLEROI	Réhabilitation du revêtement - Gosselies - Petit-Roeulx (1ère phase)	Réalisé
N29	RNS	FLEURUS	Réparations localisées de dalles de béton	Réalisé
N29	RNS	FLEURUS	Création de pistes cyclables	Réalisé
N29	RNS	FLEURUS	Création d'une liaison cyclo-piétonne entre les 2 Ravels 147 - 119	Etude terminée
N40	RS	ESTINNES	Réhabilitation du revêtement à Rouveroy, y c aménagement cyclo-piétons	Réalisé
N5	RS	GERPINNES	Création d'un rond-point au niveau de la rue de Bertransart	En Travaux
N5	RS	LES-BONS-VILLERS	Requalification urbaine de la chaussée	Abandonné
N5	RS	CHARLEROI	Aménagement de la traversée de Gosselies, y c aménagement cyclo-piétons	Réalisé
N5	RS	LES-BONS-VILLERS	Création d'une piste cyclable dans les deux sens	En étude
N53	RNS	THUIN	Sécurisation de la voirie de Gozée à Beaumont	Etude terminée
N53	RNS	THUIN	Liaison cyclo-piétonne de Gozée à Thuillies (L109), en accotement de la N53	En étude
N53	RNS	SIVRY-RANCE	Réalisation de pistes cyclables sur Véloroute des Lacs pour liaison Sautin - RAVeL L109	Réalisé
N559	RNS	THUIN	Réhabilitation du revêtement de la Traversée de Leers-et-Fosteau, y c aménagement cyclo-piétons	Réalisé
N562	RNS	LOBBES	Liaison de la N562 à la Rue de l'Abbaye (phase 2)	Abandonné
N563	RNS	ESTINNES	Aménagement de la Traversée d'Estinnes, y c aménagement cyclo-piétons	En étude
N563	RNS	BINCHE	Création d'aménagements cyclo-piétons	Réalisé
N563	RNS	BINCHE	Création d'aménagements cyclo-piétons	Réalisé
N567	RNS	LES-BONS-VILLERS	Sécurisation de la traversée du centre de Mellet, y c aménagements cyclo-piétons	Etude terminée
N571	RNS	CHATELET	Réhabilitation du revêtement à Farciennes, y c aménagements cyclo-piétons	Réalisé
N572	RNS	CHARLEROI	Réhabilitation du revêtement à Gilly, y c aménagements cyclo-piétons	En travaux
N579	RNS	THUIN	Création d'un piste cyclable dans les 2 sens en accotement	Réalisé
N586, N587	RNS	CHARLEROI	Création d'une piste cyclable dans les deux sens à Gosselies et à Gilly	Réalisé
N588a	RNS	CHARLEROI	Aménagement des Boulevards Audent et de l'Yser	En étude
N59	RNS	THUIN	Aménagement de la Rue Léopold II	Etude terminée
N59	RNS	LOBBES	Adaptation du rond-point pour les pistes cyclables	Réalisé
N59	RNS	THUIN	Réhabilitation des pistes cyclables entre Thuin et Gozée	Réalisé
N59	RNS	MORLANWELZ - ANDERLUES	Création d'accotements, sécurisation des obstacles latéraux et placement d'un cheminement cyclo-piétons	non démarré
N90	RS	BINCHE	Réhabilitation du revêtement Avenue Georges Dehavay, y c aménagements cyclo-piétons	Etude terminée
N90	RS	ANDERLUES	Aménagements de pistes cyclables sur la Chaussée de Mons	En étude
N90	RS	BINCHE	Réhabilitation de chaussée entre Bk 12.5 et 13.5	En étude
N90	RS	CHARLEROI	Sécurisation de la traversée d'agglomération (porte Ouest), y c aménagement cyclo-piétons	En étude
N912	RNS	FLEURUS	Réhabilitation du revêtement à Lambusart y c aménagements cyclo-piétons (1ère phase)	En étude
N922	RNS	CHATELET	Aménagements de pistes cyclables à Châtelet - axe de transition vers le R53	Etude terminée
N922	RNS	AISEAU-PRESLES	Création de pistes cyclables du "Rond-Point de l' S" à Presles	Réalisé
N99	RNS	CHIMAY	Réhabilitation et sécurisation de la chaussée aux abords de Chimay, y c aménagementss cyclo-piétons	Réalisé
N99	RNS	CHIMAY	Aménagement cyclo-piétons et aménagement pour le croisement Ravel	non démarré
R9	RS	CHARLEROI	Renforcement de l'accessibilité au pôle économique du cœur urbain	Réalisé
N559	RNS	THUYN	Réhabilitation de la traversée de Biercée - Bk 4.900 à 6.000	Réalisé
N55	RNS	BINCHE	Rue de Merbe - Egouttage et voirie	En étude

PROJETS GEOLOCALISES PIMPT DT NAMUR- Territoire PUM

N5	FRAIRE-JAMAGNE	Réhabilitation et sécurisation de la N5/E420 Bk68 à 74 et reconstruction viaduc yves-Gomezée	En adjudication
N5	SAMART-FRASNES	Réhabilitation et sécurisation Bk77,4 à 89,3	En étude
N97/N5	PHILIPPEVILLE	Construction d'un giratoire	Adjugé
N97	FLORENNES	Création d'un giratoire au carrefour de la Clairière	en étude



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° ROU2

Priorisation des projets via l'outil GPS1

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Trafic Routier

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
B.1.2 B.1.3 B.1.4 C.4.1	Toute action et tout objectif de mise en œuvre impliquant des travaux d'infrastructure routière sur le réseau régional		Le processus et l'outil GPS1, afin de « faire les bonnes choses », devra prendre en compte les actions et objectifs du PMCM donnant lieu à des travaux d'infrastructure routière sur le réseau régional

Type de note :

☒ Transmission d'informations au Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ Consultation du Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de l'avis du Conseil**

☐ Proposition de décision au Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

GPS, anciennement pour « Gestion de Projets routierS », à l'époque où seuls les projets routiers (et de mobilité active) étaient concernés, nouvellement « **Gestion de Projets infrastructureS** », maintenant que les projets des voies hydrauliques y sont intégrés, est un modèle visant à « **bien faire les bonnes choses** » en matière de travaux d'investissement relatifs aux infrastructures régionales de mobilité. Il est subdivisé en deux processus :

- **GPS1**, qui vise à **identifier et prioriser les besoins** sur nos réseaux (la partie « faire les bonnes choses ») ;
- **GPS2**, qui vise à **identifier et détailler les étapes** d'un projet de travaux (la partie « bien faire les choses »).

GPS1 désigne à la fois un processus et l'outil qui lui est associé. Le processus formalise la marche à suivre pour la collecte des besoins et leur hiérarchisation, tandis que l'application informatique en assure la concrétisation. Des règles sont définies pour l'encodage et la cotation des besoins, lesquels sont classés en différentes thématiques selon le type d'infrastructures (voirie, pont, aménagement cyclable, ...) auxquels ils se rapportent et selon le type d'opération qu'ils impliquent (construction, réhabilitation, aménagement).

De nombreux agents du SPW MI, qu'ils soient en direction territoriale ou sectorielle, sont invités à encoder des besoins de manière structurée dans l'outil. Ce dernier les classe, ce qui permet la sélection des besoins les plus prioritaires, ceux qui sont appelés à devenir des projets, compte tenu des contraintes de budget et d'effectif.

GPS1 est ainsi la clé de voûte de l'établissement du plan pluriannuel d'investissements au SPW MI et à la SOFICO, lequel fait office de feuille de route pour l'administration en matière de travaux sur les infrastructures de mobilité.

La récolte des besoins se fait de façon régulière selon les relevés de terrain et les besoins remontés que ce soit par les communes et/ou zones de police.

Ce travail débute et va se dérouler au courant 2025 pour obtenir la hiérarchisation des besoins au courant du second semestre 2025.

Afin de tenir compte de la stratégie définie dans les plans urbains de mobilité (PUM) tels que le PMCM, et de permettre un arbitrage des priorités selon cette stratégie, il sera possible d'identifier dans GPS1 si un projet est préconisé ou non par un PUM.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.

www.wallonie.be
N° vert : 1718 (informations générales)



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° ROU3

Exemples de projets de requalification urbaine

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Trafic Routier

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
B.1.2	Sécuriser les traversées de villages desservis par le réseau régional (notamment en HauteSambre)	B.1.2_1 Apaiser la circulation et sécuriser les traversées des zones urbanisées	Illustrer la mise en œuvre de cette action par des projets de requalification urbaine sur réseau régional

Type de note :

☒ Transmission d'informations au Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ Demande d'informations au Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **résumé des informations transmises par le Conseil**

☐ Proposition de décision au Conseil

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Le présent document vise à présenter les objectifs à atteindre dans le cadre des requalifications urbaines et traversées de villages et/ou agglomérations.

Dans le cadre des aménagements, il y a lieu de concilier la mobilité liée au charroi important de la voirie régionale et la vie locale. Il s'agit toujours d'un juste équilibre entre les différents usagers de la chaussée. Remodeler l'espace est primordial pour permettre la création d'une situation apaisée où un changement de comportement est attendu de l'utilisateur.

Les objectifs sont :

- La sécurité des différents usagers ;
- L'inclusion des différents usagers ;
- La prise en compte de la mobilité collective et active ;
- L'intégration paysagère ;
- Le juste équilibre en stationnement ;
- Le respect des vitesses ;
- La durabilité de l'aménagement ;
- La pérennité de l'aménagement pour son entretien.

Exemple : Projet Boulevard Mayence à Charleroi :

Le projet s'inscrit dans le cadre de la rénovation du tunnel Mayence.



Exemple : Projet de requalification en Boulevard urbain N29 à Fleurus :

Le projet s'inscrit dans le cadre des fonds FEDER 21-27.



Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be



Note au Conseil de Bassin de Charleroi Métropole

Note n° ROU4

N54 – Statut de l'étude et du projet

Séance du :

27/05/2025

Thématique :

Trafic Routier

Action(s) concernée(s) du PMCM :

Code	Nom	Objectif(s) de mise en œuvre	Impact de la Note sur la mise en œuvre
B.1.4	Au niveau de la N5 et N54, envisager des solutions pour résoudre les problèmes de transit et d'engorgement	B.1.4_6 Réalisation de la N54 et/ou des contournements	Evaluer le degré de mise en œuvre de l'action, sur base du statut de l'étude et du projet de réalisation de la N54

Type de note :

☒ **Transmission d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **citation des informations transmises au Conseil**

☐ **Demande d'informations au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **résumé des informations transmises par le Conseil**

☐ **Proposition de décision au Conseil**

→ A répercuter dans le Procès-Verbal : **prise d'acte de la décision du Conseil**

Description :

Le projet de construction du chaînon manquant de la N54 vise à la création d'une nouvelle voirie devant relier Lobbes à Erquelinnes, et plus globalement, le bassin de Charleroi avec celui de Maubeuge.

A ce jour, deux tronçons sont déjà existants et ouverts à la circulation. Le premier, situé à Erquelinnes, relie le réseau routier français à la N40. Le deuxième est compris entre l'échangeur du R3 à Fontaine-l'Evêque et la N59 aux abords de Lobbes.

Entre ces deux tronçons existants, s'étale une large région, principalement à vocation agricole, parsemée de petites agglomérations, et sillonnée par des axes de faibles gabarits, peu à même d'accueillir un trafic conséquent.

- D'une part, il en résulte, pour les usagers devant franchir cette zone, des temps de parcours conséquents ;
- D'autre part, les résidents doivent subir un trafic de transit au sein des agglomérations qui engendre nombre de nuisances ;
- Enfin, la plupart des axes traversant cette zone sont entravés par des obstacles à la fluidité de la circulation (écluse de La Buisserie, monument de la Portelette à Lobbes, centre de Merbes-le-Château, ...).

Ce projet a fait l'objet d'une note au Gouvernement Wallon en date du 17 avril 2024 fixant les modalités de sa réalisation et sa gouvernance.

Il est décidé de mettre en œuvre le projet de la N54 entre Lobbes et Erquelinnes, sur base d'un profil de 2 x 1 bande de circulation.

Prise d'acte de l'information

La présente note a été transmise pour information au Conseil, qui en prendra acte pendant la séance.



CONTACT

SPW Mobilité
Département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité
Boulevard du Nord 8
B - 5000 Namur

bassins.mobilite@spw.wallonie.be

REFERENCES